



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 novembre 2020 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152^e année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le maire, Paola Hawa,
Messieurs les conseillers, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac.

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier Michael Finnerty.

Madame la conseillère Dana Chevalier et monsieur le conseiller Ryan Young sont absents de la présente séance.

Madame le maire, Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Madame la greffière, Jennifer Ma agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre de chacun des points à l'ordre du jour et fait la lecture de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

11-223-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par M. Yvan Labelle
Appuyé par M. Denis Gignac

D'ouvrir la séance extraordinaire du 2 novembre 2020. Il est 18 h 06.

Adoptée à l'unanimité.

11-224-20 Ordre du jour

4177

Il est proposé par M. Francis Juneau
Appuyé par M. Tom Broad

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

11-223-20 Ouverture de la séance

11-224-20 Ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

3. ADMINISTRATION ET GREFFE

11-225-20 Modification de l'heure de la séance ordinaire du
9 novembre 2020

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

11-226-20 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

La présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire relative à la pandémie du COVID-19. Ainsi, aucune personne n'est présente lors de la séance. Cependant, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

Ouverture et fermeture de la période de question, il est 18 h 07.

La greffière mentionne qu'elle a reçu aucune question relative au sujet de la présente séance extraordinaire.

3. ADMINISTRATION ET GREFFE

11-225-20 Modification de l'heure de la séance ordinaire du 9 novembre 2020

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-074 ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QUE la séance ordinaire se tiendra par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac
Appuyé par M. Tom Broad

De modifier l'heure de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 à 18 h au lieu de 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A »;

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-226-20 Levée de la séance

Il est proposé par M. Francis Juneau
Appuyé par M. Yvan Labelle

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 08.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Paola Hawa
Maire

Me Jennifer Ma
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-87068

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 2 novembre 2020 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ novembre 2020.

Mme Paola Hawa, maire

Me Jennifer Ma, greffière

Annexe A



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 2 NOVEMBRE 2020 TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE

Je, soussignée, Me Jennifer, greffière à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, certifie sous mon serment d'office que l'avis de convocation de la séance ci-dessus mentionnée a été dûment signifié et reçu par tous les membres du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, ledit avis ayant été remis par courriel à l'ensemble des membres.

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 2 novembre 2020

[Original signé]

Me Jennifer Ma
Greffière